

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du vendredi 26 novembre 2021 à 20h00.

Date de convocation : 22 novembre 2021.

Date d'affichage : 06 décembre 2021.

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard COTTIN, Bernard FAVRE, Benoît MEILHAC et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Corinne MERLIN, Sophie DUMONTEL, Laure SEYDOUX, Marie-France AULAS.

Excusé(es) : M. Loïc COLTEL a donné procuration à M. Robert LUQUET, M. Jean-André GUILLERMIN a donné procuration à M. Dominique JOBARD, Mme Florence CHEVASSON a donné procuration à M. Dominique JOBARD, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme sophie DUMONTEL, M. Nicolas LATHUILLIERE.

Absent(s) : Willy BONFY.

Secrétaire de séance : Mme Laure SEYDOUX.

Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Mme Laure SEYDOUX comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

2021/2611/062 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 octobre 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

2021/2611/063 – Décision modificative n°2 – Achat d'un ordinateur portable.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu, suite au vote du budget primitif 2021, de procéder au transfert de crédits en section d'investissement, afin d'acquérir un ordinateur portable.

Section d'investissement :

- Article 2051/op. 111 : Achat logiciel facturation petite enfance - 1 800 €
- Article 2183 /op. 126 : Informatique mairie + 1 800 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative n°2 ;
- Autorise le maire à signer tout acte afférent à la présente décision.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

2021/2611/064 – Répartition du produit de la vente des concessions funéraires entre le centre communal d'action sociale et la commune.

Sur proposition de M. le Maire,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 abrogeant l'article 3 de l'ordonnance du 6 décembre 1843 ;

Vu l'instruction NOR BUD R 00 00078 J publié au B.O.C.P n° 00-078-MO du 27 septembre 2000

portant suppression de la répartition 2/3 – 1/3 du produit des concessions de cimetières :
Considérant que la commune peut décider librement des modalités de répartition de cette recette et des quantums y afférents ;
Considérant le montant peu significatif des recettes au profit du centre communal d'action sociale et afin de simplifier la gestion ;
Considérant que cette volonté doit être formalisée expressément par une délibération de l'assemblée délibérante ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter la totalité du produit de la vente des concessions funéraires au profit du seul budget communal à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

M. Bernard COTTIN fait savoir que la commission cimetière a constaté que les tarifs suivants n'ont pas évolué depuis plusieurs années.

Tarifs des concessions en pleine terre :

| | | |
|-----------------------|-------------|-------|
| <u>De 2 m X 1 m :</u> | Pour 15 ans | 80 € |
| | Pour 30 ans | 200 € |
| | Pour 50 ans | 385 € |
| <u>De 2 m X 2 m :</u> | Pour 15 ans | 155 € |
| | Pour 30 ans | 400 € |
| | Pour 50 ans | 765 € |

Les tarifs des cavurnes :

| | |
|-------------|-------|
| Pour 15 ans | 535 € |
| Pour 30 ans | 915 € |

Les tarifs de la case au colombarium :

| | |
|-------------|--------|
| Pour 15 ans | 535 € |
| Pour 30 ans | 915 €. |

2021/2611/065 – Bail d'un local à l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural.

Mme Marie-Claude POTTIER Présidente de l'ADMR se retire et ne prend pas part au débat, ni au vote. Le Maire rappelle la résiliation du bail de la poste qui a entraîné la vacance du local situé au 67 route de Cluny. Il informe les élus que l'ADMR souhaite louer les locaux, puis présente le dossier. Il explique que des travaux sont à réaliser dans le bâtiment, ceux-ci seront pris en charge par l'association, en contrepartie, la commune propose un bail de 7 ans avec un loyer à 100 € /mois. A l'issue de ce bail, le loyer sera réévalué à 400 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le bail au profit de l'ADMR pour une durée de 7 ans ;
- fixe le loyer à 100 €/mois pour la durée du bail ;
- indique qu'à l'issue du bail, un nouveau bail sera établi avec un loyer de 400 €/mois ;
- autorise le Maire à signer le contrat de location ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

M. Bernard COTTIN fait savoir que tout le bâtiment (logements, local l'expo et futur local ADMR) est raccordé à la fibre.

Concernant la fibre, il indique que certains secteurs sont en attente d'autorisation d'Enedis afin de pouvoir ajouter un câble sur les supports. M. Bernard FAVRE souligne que M. Bernard COTTIN a réalisé un gros travail sur le dossier fibre permettant de faire avancer l'installation sur la commune.

Mme Sophie DUMONTEL annonce qu'un nouveau commerce s'est installé rue de la Carrijacques.

2020/2611/066 – Autorisation d'exécution anticipée du budget primitif 2022.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité ainsi que la conduite de ses actions dès le 1^{er} janvier 2022, le Maire propose au Conseil municipal de mettre en application les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à :

- mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2021 ;

- mandater les dépenses afférentes au remboursement de la dette avant le vote du budget ;
 - engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le tableau ci-après précise le montant et l'affectation des crédits par chapitre budgétaire avec les chapitres « opération d'équipement » suivants :

| CHAPITRES OPERATION D'EQUIPEMENT | ARTICLES BUDGETAIRES | NOM DE L'OPERATION D'EQUIPEMENT | TOTAL DES CREDITS INVESTISSEMENT OUVERTS AU BUDGET 2021 | OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS INVESTISSEMENT EN 2022 |
|----------------------------------|----------------------|---------------------------------|---|--|
| 112 | 2158 | Téléphonie | 8 000 € | 2 000 € |
| 122 | 2313 | Travaux d'accessibilité | 5 000 € | 1 200 € |
| 127 | 21318 | Salle des fêtes | 870 000.05 € | 217 500 € |
| 137 | 2135 | Aménagement mairie | 25 000 € | 6 200€ |
| 191 | 2315 | Travaux de voirie | 68 000 € | 17 000 € |
| 158 | 2315 | Achat matériel atelier | 20 000 € | 5 000 € |
| 222 | 2312 | Mur de soutènement | 34 957 € | 8 700 € |
| 234 | 2152 | Caméra vidéo surveillance | 15 000 € | 3 700 € |
| TOTAL | | | 1 045 957.05 € | 261 300 € |

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

M. Jacques PEREIRA fait part de la réunion avec le cabinet d'architecture BCR concernant les travaux de la salle des fêtes et notamment la problématique qui consiste à rendre le bâtiment étanche à l'air. M. Robert LUQUET précise que les travaux de la salle des fêtes seront évoqués lors de la réunion de préparation du budget car il faudra prendre en compte des actualisations ainsi que l'augmentation du coût des matières premières. M. Jacques PEREIRA rappelle que le Sydesl apporte un service de conseil en énergie partagé aux collectivités, pour l'application de la loi Elan 2018 concernant l'obligation de la réduction énergétique pour les bâtiments supérieurs à 1000m² (-40% d'ici 2030, qui s'appliquera sur notre salle des fêtes et les bâtiments scolaires)

POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATIONS.

Régime indemnitaire des agents.

Robert LUQUET annonce que l'enveloppe des indemnités au titre du complément indemnitaire annuel (C.I.A.) pour cette année 2021 s'élève à 11 210.46 €.

QUESTIONS DIVERSES.

Déclaration d'intention d'aliéner : Le Maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé à un droit de préemption, et le présente.

TOUR DE TABLE :

Voirie : M. Jacques PEREIRA fait savoir que 2 agents des services techniques ont mis en place une rotation pour intervenir ce week-end en cas de chute de neige sachant que les astreintes débutent le 6 décembre.

Mâconnais Beaujolais Agglomération : Monsieur Dominique JOBARD fait un point sur le conseil des Maires auquel a assisté M. Jean-André GUILLERMIN. Il indique notamment que MBA envisage de mettre en place une Dotation Solidarité Communautaire (DSC) pour les communes en 2022 (Vote au conseil communautaire du 9 décembre 2021). Cette DSC n'est pas conditionnée par des travaux. Elle s'élèvera à 1 500 000 € à répartir entre les 39 communes de l'agglomération,

Il sera proposé que cette DSC soit répartie selon deux critères :

- L'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune ;
- L'écart de revenu moyen par habitant de la commune par rapport à celui de l'EPCI.

Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT informe que MBA lance une opération sur le tri des déchets. A cette occasion une distribution de sacs pour le tri sera faite le 18 décembre 2021 et le 15 janvier 2022 de 9h30 à 11h30 en mairie et à l'arrêt de bus du Gros Mont. A l'issue de ces distributions, les sacs pourront être retirés en mairie uniquement le mercredi. Des flyers sur le tri seront également distribués avec le bulletin municipal.

Jardin partagé : M. Dominique JOBARD annonce qu'il y a actuellement 4 ou 5 personnes intéressées par ce projet.

Affouages : M. Dominique JOBARD annonce que le tirage au sort aura lieu le 27 novembre 2021. Il y a 3 affouagistes cette année. Il y en avait un seul en 2020 et une dizaine chaque année il y a 4 ou 5 ans.

Dates :

- 6 décembre 2021 : retrait des colis pour distribution aux aînés ;
- 15 décembre 2021 à 20h00 : conseil municipal ;
- 16 décembre 2021 : Noël des employés ;
- 18 décembre 2021 : Distribution des sacs de tri.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 21h45.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 15 décembre 2021 à 20h00.